

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/VI-08

**PROGRAMME DE RESORPTION
DES ZONES BLANCHES DE TELEPHONIE MOBILE**

Lors du Budget Primitif 2004, nous avons approuvé le lancement d'un programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile en Tarn-et-Garonne.

Je vous rappelle que ce programme de travaux a été construit avec l'Etat, la Région et les opérateurs de téléphonie mobile. Il vise à desservir les centres bourgs des 23 communes suivantes :

- en PHASE 1 : Belvèze, Bourg de Visa, Brassac, Castelsagrat, Fauroux, Gasques, Saint Beauzeil, Saint Clair, Saint Nazaire de Valentane, Saint Paul d'Espis, Touffailles et Valeilles (soit au total 3 975 habitants).

- en PHASE 2 : Cazals, Comberouger, Feneyrols, Gariès, Labastide de Penne, Marsac, Mouillac, Sauveterre, Sainte Juliette, Saint Projet, Tréjouis (soit au total de 1 871 habitants).

La réalisation de la PHASE 1 de ce programme est à la charge de la collectivité départementale, quant à la PHASE 2 elle est de la responsabilité technique et financière des opérateurs.

La réalisation de la phase 1 est aujourd'hui engagée sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la SEMATEG. Quant aux opérateurs, ils ont d'ores et déjà lancé les études techniques liées à la réalisation de la phase 2. Des réunions avec les mairies concernées par cette deuxième phase seront organisées prochainement.

Concernant la phase 1, la SEMATEG et le maître d'œuvre, le Cabinet GRANIOU, ont réalisé les études techniques en concertation avec les maires des communes concernés. Elles ont permis d'identifier 7 sites répondant aux critères de couverture définis par les opérateurs et aux exigences des populations locales.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux, il a été choisi de les scinder en deux lots :

- un premier lot de 4 sites déjà existants et à aménager pour lesquels l'opérateur ORANGE FRANCE est chef de file,
- un second lot de 3 sites à construire en totalité pour lesquels l'opérateur chef de file est BOUYGUES TELECOM.

S'agissant du premier lot chef de file ORANGE FRANCE

Il consiste à aménager 3 châteaux d'eau situés à Bourg de Visa, Gasques et Miramont de Quercy, ainsi qu'un pylône appartenant à France Télécom situé à Brassac.

La convention relative au pylône de Brassac est aujourd'hui signée comme cela avait été prévu lors de notre DM2 de 2005. Ce site est opérationnel depuis décembre 2005. Il dessert la commune de Brassac en téléphonie mobile. Des travaux de renforcement de l'assise du pylône sont toutefois prévus.

Concernant les trois châteaux d'eau, une convention d'occupation a été soumise aux présidents des syndicats des eaux qui en assurent la gestion.

Par ailleurs, les marchés relatifs à l'aménagement sur les châteaux d'eau pour recevoir la téléphonie mobile ont été lancés et attribués. Ils accueilleront les antennes relais des opérateurs à partir de Mars 2006.

S'agissant du deuxième lot chef de file BOUYGUES TELECOM

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'acquérir, pour un montant forfaitaire de 1500 €, trois terrains de 100 m² sur les communes de Valeilles, Belvèze et Saint Beauzeil.

Ces terrains accueilleront les infrastructures passives (pylônes, équipements techniques au sol...) nécessaires aux opérateurs pour installer leurs antennes relais et ainsi desservir les populations de ces communes.

La recherche de ces terrains a été conduite en partenariat étroit avec les maires des communes concernées. Avant toute étude, les propriétaires de terrains ont été consultés et ont donné leur accord de principe sur la vente de leur terrain.

Les terrains de St Beauzeil et de Valeilles ont été acquis par le Conseil Général. Concernant le terrain de Belvèze, le propriétaire ne souhaite plus vendre sa parcelle préférant la louer au Conseil Général.

Compte tenu de ce changement de situation nous avons convenu, en accord avec le maire de cette commune, de rechercher un autre lieu d'implantation. Ce changement va provoquer quelques retards dans la mise en place du site de Belvèze.

Afin de ne pas retarder la couverture en téléphonie mobile de Valeilles et Saint Beauzeil, les marchés de travaux relatifs à leur équipement ont été lancés et attribués. La livraison de ces deux sites est prévue pour fin mai 2006.

Le site de Belvèze sera réalisé par la suite, une fois que le nouveau terrain aura été validé par les opérateurs, acquis par le Conseil Général et que les études techniques auront été réalisées.

Je vous rappelle que la réalisation de l'ensemble de ce programme (lot 1 + lot 2) est estimée à ce jour à 693 635 € HT (soit 829 588 € TTC) répartis comme suit :

	MONTANT
Acquisition terrains	4 500,00 €
Réaménagement et location site de Brassac	96 000,00 €
Maître d'oeuvre	56 400,00 €
Etudes de charges et géotechniques	12 900,00 €
Terrassement V.R.D.	151 931,00 €
Travaux d'infrastructure	190 242,00 €
Coordination S.P.S.	6 000,00 €
Etude géomètre	5 600,00 €
Raccordement réseaux	104 700,00 €
Dossier de fin de travaux	10 818,00 €
Maître d'ouvrage délégué	54 544,00 €
TOTAL H.T.	693 635,00 €
T.V.A.	135 953,00 €
TOTAL T.T.C.	829 588,00 €

Dans le cadre du programme national de résorption des zones blanches, le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

	MONTANT H.T.
Europe (FEDER)	193 212,00 €
Etat (FNADT)	153 605,00 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	175 000,00 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne	171 818,00 €
TOTAL H.T.	693 635,00 €
T.V.A.	135 953,00 €
TOTAL T.T.C.	829 588,00 €

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- m'autoriser à signer les conventions avec les représentants des Syndicats des Eaux relatives à la mise à disposition des trois châteaux d'eau,

- approuver le plan de financement à hauteur de **829 588 €T.T.C.**,

- ratifier l'inscription d'un crédit de paiement correspondant à l'aménagement du site de Brassac à hauteur de **96 000 €** sur l'article 6581 sous fonction 68 du budget départemental,

- ratifier l'inscription d'un crédit de paiement de **4 500 €** sur l'article 2111 sous fonction 68 du budget départemental afin de procéder à l'acquisition des terrains relatifs aux sites de Valeilles, Belvèze et Saint Beauzeil.

- prévoir une autorisation de programme supplémentaire de **134 088 €** sur l'article 23814, sous fonction 68 du Budget Départemental et de ratifier pour 2006 un crédit de paiement de 34 088 €



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 27 janvier 2004, approuvant le lancement d'un programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile en Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le plan de financement de réalisation de l'ensemble du programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile sous maîtrise d'ouvrage départementale (phase I, lots 1 et 2) à hauteur de 829 588 €T.T.C. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation privative du domaine public avec les représentants des syndicats des eaux, relatives à la mise à disposition de trois châteaux d'eau situés à Bourg-de-Visa, Gasques et Miramont-de-Quercy pour l'accueil des antennes relais des opérateurs ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement correspondant à l'aménagement du site de Brassac à hauteur de 96 000 € sur l'article 6581 sous-fonction 68 du budget départemental ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement de 4 500 € sur l'article 2111 sous-fonction 68 du budget départemental afin de procéder à l'acquisition des terrains relatifs aux sites de Valeilles, Belvèze et Saint-Beauzeil ;
- Vote une autorisation de programme supplémentaire de 134 088 € sur l'article 23814, sous-fonction 68 du budget départemental ;
- Ratifie pour 2006 un crédit de paiement de 34 088 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,